

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017,  
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU  
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire  
Sylvain Delisle, conseiller  
Louis Gosselin, conseiller  
Julien Milot, conseiller  
Serge Pouliot, conseiller  
Mme Debbie Deslauriers, conseillère  
Josée Pelletier, conseillère

ABSENTS:

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2017
  4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
  5. Dépôt - Rapport comparatif
  6. Rapport des membres du conseil et du maire
  7. Résolution: Octroi - contrat - branchement édifices municipaux - Excavation
  8. Résolution: Autorisation - contrat de gré à gré - branchement édifices municipaux - Plomberie
  9. Résolution: Autorisation - contrat de gré à gré pour mini-pelle - sondages archéologiques
  10. Résolution: Contrat - Déneigement 2017-2020
  11. Résolution: Embauche - Journalier Travaux publics
  12. Résolution: Autorisation de signature - Servitudes bassin 1
  13. Résolution : Demande de la municipalité de St-Jean pour le partage des frais incendie
  14. Avis de motion : Modification du règlement 305 - Révision des usages de services associés à la classe Commerce et Services I (C-I)
  15. Comptes à payer
  16. Correspondance
  17. Période de questions
  18. Clôture de la séance
-

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION  
NO : 1068-17**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Serge Pouliot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION  
NO : 1069-17**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2017**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **11 septembre 2017**, tel que rédigé.

**4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.**

Nombre de permis pour le mois de **SEPTEMBRE 2017** : **15**  
Coût des travaux **458 070.00 \$**

**5. DÉPÔT – RAPPORT COMPARATIF**

Les rapports comparatifs des budgets de fonctionnement et d'investissement ont été déposés aux membres du conseil par la directrice générale.

**6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

Monsieur Julien Milot souligne le travail remarquable exécuter par Monsieur Yves Coulombe, maire depuis les 16 dernières années. Son engagement et son dévouement à la municipalité de Saint-Laurent et à ses citoyens ont contribué au bien-être de l'ensemble de la communauté. Nous le remercions donc pour toutes ces années de loyaux services.

**RÉSOLUTION  
NO : 1070-17**

**7. OCTROI - CONTRAT - BRANCHEMENT ÉDIFICES MUNICIPAUX – EXCAVATION**

**ATTENDU QUE** quatre soumissions ont été demandées et reçues;

<b>COMPAGNIE</b>	<b>MONTANT AV. TX</b>
Excavations Richard Gosselin	38 760.00 \$
Entreprises Ben Coulombe & Fils	32 216.00 \$
<b>JMD Excavation inc.</b>	<b>27 000.00 \$</b>
Entreprises Gosselin & Tremblay	33 445.00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par, **appuyé** par Louis Gosselin, appuyé par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'accepter l'offre de JMD

Excavation inc. pour le branchement de cinq (5) édifices municipaux pour la somme de 27 000 \$ avant taxes provenant du règlement d'emprunt 563-2016 – Assainissement des eaux usées

**RÉSOLUTION  
NO : 1071-17**

**8. AUTORISATION - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ- BRANCHEMENT  
ÉDIFICES MUNICIPAUX - PLOMBERIE**

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à mandater un plombier pour brancher 3 édifices municipaux qui nécessiteront une intervention à l'intérieur du bâtiment, soit; l'ancienne mairie sise au 6926 ch. Royal, le chalet des loisirs et le Parc maritime et d'utiliser les fonds provenant du règlement d'emprunt 563-2016 – Assainissement des eaux usées.

**RÉSOLUTION  
NO : 1072-17**

**9. AUTORISATION - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR MINI-  
PELLE - SONDAGES ARCHÉOLOGIQUES**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à mandater Excavation Ben Coulombe pour effectuer à l'aide d'une mini-pelle les tranchées mécaniques nécessaires pour les recherches archéologiques. Il a été estimé que le contrat prendrait environ 150 à 200 heures @ 77 \$ selon la longueur du terrain et le nombre de tranchées à effectuer par terrain et d'accepter que les coûts soient prélevés à même le règlement d'emprunt 563-2016 – Assainissement des eaux usées.

**RÉSOLUTION  
NO : 1073-17**

**10. CONTRAT - DÉNEIGEMENT 2017-2020**

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'octroyer les contrats de déneigement selon le tableau suivant :

MONTANT SOUMISSIONNÉ		COMPAGNIE	2017-18	2018-19	2019-20
<b>1. BÂTIMENTS ET TROTTOIRS</b>					
1.1	Terrain du bureau municipal et salle multifonctionnelle (6822, ch. Royal)	Denis Thivierge Maraîcher Inc	3 500 \$	3 550 \$	3 600 \$
1.2	Terrain de la caserne des pompiers (6826, ch. Royal et citerne no. 3)	Denis Thivierge Maraîcher Inc	1 500 \$	1 525 \$	1 550 \$
1.3	Terrain de l'ancien bureau municipal (6926, chemin Royal)	Denis Thivierge Maraîcher Inc	1 500 \$	1 525 \$	1 550 \$
1.4	Chemin de la Chalouperie	Denis Thivierge Maraîcher Inc	1 600 \$	1 625 \$	1 650 \$
<b>2. STATION DE POMPAGE</b>		Jonathan Blais	99\$/h	99\$/h	99\$/h
		<b>Denis Thivierge Maraîcher Inc</b>	<b>90\$/h</b>	<b>90\$/h</b>	<b>90\$/h</b>
<b>3. SECTEUR OUEST</b>					
3.1	Rue des Sorciers	Déneigement Y. Tailleur	6 195 \$	6 195 \$	6 195 \$
3.2	Stationnement - piste de ski de fond	Déneigement Y. Tailleur	500 \$	500 \$	500 \$
3.1	Citerne no. 8	Déneigement Y. Tailleur	295 \$	295 \$	295 \$
<b>4. CITERNES</b>					
4.1	Citerne no. 1 (Citerne Lavoie) 6289, ch. Royal	Jonathan Blais	450 \$	450 \$	450 \$

4.2	Citerne no. 2 (Citerne Coulombe) 6503, ch. Royal	Jonathan Blais	450 \$	450 \$	450 \$
5.	PATINOIRE: Tarif horaire	Jonathan Blais	99\$/h	99\$/h	99\$/h
		<b>Denis Thivierge Maraîcher Inc</b>	<b>90\$/h</b>	<b>90\$/h</b>	<b>90\$/h</b>

**RÉSOLUTION  
NO : 1074-17**

**11. EMBAUCHE - JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 1059-17 et d'embaucher monsieur **Luc Blouin** à titre de journalier pour un poste permanent, sur une moyenne de 28 heures par semaine, pour le service des travaux publics de la Municipalité.

**RÉSOLUTION  
NO : 1075-17**

**12. AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDES BASSIN 1**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les contrats notariés, préparés par l'étude légale Picard, Lévesque, Jobin, de 20 servitudes entre la Municipalité et les propriétaires de terrains privés situés dans le secteur 'Bassin 1' tel que spécifié dans la résolution 949-16.

**RÉSOLUTION  
NO : 1076-17**

**13. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN POUR LE PARTAGE DES FRAIS INCENDIE**

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de la Municipalité de St-Jean de ne pas réintégrer l'entente de partage des frais avec les autres municipalités de l'île d'Orléans et d'accepter l'offre décrite dans la résolution 2017-09-131 intitulée **SECURITE INCENDIE – RETRAIT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE** de St-Jean en date du 5 septembre 2017 qui suit :

« Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu de verser 30 980.27\$ du surplus accumulé, constituant le remboursement des avances perçues, à la MRC de l'Île-d'Orléans pour finaliser le retrait de notre municipalité du partage des frais dans le cadre l'entente intermunicipale en incendie. Ce montant fut réduit par une compensation de 21 819\$ pour 2016 puisque notre municipalité a continué de couvrir la partie sud du territoire de St-François, malgré notre retrait du partage des frais au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette compensation sera majorée annuellement par l'IPC. À cet effet, la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans transmettra une facture à la MRC de l'Île-d'Orléans pour l'année 2017 »

**14. AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT 305 - RÉVISION DES USAGES DE SERVICES ASSOCIÉS À LA CLASSE COMMERCE ET SERVICES I (C-1)**

Julien Milot donne un avis de motion à l'effet que le règlement de zonage 305 sera modifié afin de réviser les usages de services associés à la classe Commerce et Services I (C-1)

## **PROJET DE RÈGLEMENT**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 305 afin de réviser les usages de services associés à la classe Commerce et Services I (C-I).

### **Article 1 : Objet du règlement**

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 305 de manière à ajouter une définition, à abroger certains usages de services associables à l'habitation ainsi qu'à créer un nouvel usage de service associable à l'habitation. De plus, ce règlement a pour objet de modifier les conditions d'exercice associées à la classe C-I.

### **Article 2 : Ajout d'une définition à l'article 1.5 « TERMINOLOGIE »**

À la suite de "Service d'égout", il est ajouté le contenu suivant :

«Services de soins corporels» : activité consistant à effectuer des soins ou à fournir des services non médicaux à la personne tels que salon de coiffure et barbier, salon de beauté, salon de bronzage ou de massage, etc.»

### **Article 3 : Modifications au CHAPITRE II – CLASSIFICATION DES USAGES**

L'article 2.2.2.1 est modifié selon les modalités suivantes :

#### **Première modalité**

Le septième paragraphe est modifié par le contenu suivant :

«7° services soins corporels;»

#### **Deuxième modalité**

Le contenu du onzième paragraphe est abrogé.

#### **Troisième modalité**

La numérotation de l'ensemble des paragraphes est remplacée par la suivante :

«1° bureaux de professionnels notamment ceux du Code des professions;  
2° ateliers d'artistes avec ou sans comptoir de vente et/ou espace d'enseignement;  
3° atelier de fabrication artisanale avec ou sans comptoir de vente et/ou espace d'enseignement;  
4° atelier de réparation d'appareils électriques, électroniques, de bicyclettes ou d'instruments de musique;  
5° atelier de couture;  
6° service de préparation de produits agro-alimentaires;  
7° service de soins corporels;  
8° galerie d'art avec ou sans vente des objets exposés;  
9° boutique d'antiquités avec ou sans vente des objets exposés;  
10° comptoir de vente par catalogue;  
11° garderies;  
12° services de plombiers;  
13° services d'électriciens;  
14° services d'entrepreneurs généraux;  
15° ébénisterie »

### **Article 4 : Modification des conditions d'exercices**

Au paragraphe I) de l'article 2.2.2.1.A ce terminant par «... immeuble

résidentiel», le contenu suivant est ajouté :

«En ce qui concerne les services de soins corporels, il est possible d'effectuer plus d'un soin et de fournir plus d'un service non médical par immeuble résidentiel.»

#### **Article 5 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

#### **RÉSOLUTION NO : 1077-17**

#### **15. COMPTES À PAYER**

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (19 148.63 \$) et autorise le paiement des comptes à payer (1 646 583.30 \$) totalisant 1 665 731.93 \$ pour le mois de septembre 2017 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

#### **Certificat du secrétaire**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1076-17**.

\_\_\_\_\_  
Michelle Moisan  
Directrice générale /secrétaire-trésorière

#### **16. CORRESPONDANCE**

Le ministère de la Culture et des Communications

#### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

#### **RÉSOLUTION NO : 1078-17**

#### **18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 15.

\_\_\_\_\_  
MICHELLE MOISAN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

\_\_\_\_\_  
YVES COULOMBE  
MAIRE

*« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

